



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2015

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil quinze, le quatre novembre, à 20 heures,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 29 octobre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 20

ABSENTS EXCUSES : 2

ABSENTS : 1

Le Conseil Municipal valide les modifications de l'ordre du jour suivantes :

- Ajout de la DBM n°2 – Budget eau ;
- Retrait du point relatif à la fixation des tarifs pour la surtaxe eau.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1. Autorisé le Maire à signer l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) et de réaliser les travaux sur 9 années ;
2. Autorisé le Maire à renouveler le Contrat Enfance Jeunesse pour 2015/2018 ;
3. Accepté le transfert de compétence « création et gestion de crématoriums » à la Communauté d'Agglomération Loire Forez ;
4. Adopté la Décision Modificative n° 4 – Budget Commune ;
5. Décidé de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur le territoire communal, et à 10 % sur l'Ilot Pleuvev ;
6. Décidé de maintenir les tarifs « Cimetière de Savigneux » au 1^{er} janvier 2016 ;
7. Décidé de maintenir les tarifs communaux (Salle des Fêtes – Salle Polyvalente) au 1^{er} janvier 2016 ;
8. Accepté la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CDG42 au 1^{er} janvier 2016
9. Adopté la convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG42 de la Fonction Publique Territoriale de la Loire ;
10. Adopté la Décision Modificative n° 2 – Budget Eau.

Le Maire,

Christophe BRETTON